

MAIRIE
DE
BOUC BEL AIR
Code Postal 13320

DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

N°2023-89

Le Maire de la Commune de BOUC BEL AIR

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1424-8-1 à L424-8-8 issus de la loi de modernisation de la sécurité civile n°2004-811 du 13 août 2004 ;

Vu le Code de la Sécurité Intérieure et notamment ses articles L 724-1 à L 724-14 -3 ;

Vu le décret n°2017-930 du 09 mai 2017 relatif à la réserve civique ;

Vu la circulaire NOR: INTE05000BOC en date du 12 août 2005 relative aux réserves communales de sécurité civile ;

Vu l'arrêté municipal n°2005-90 du 26 septembre 2005 portant approbation du Plan Communal de Sauvegarde en vigueur sur la commune ;

Vu la délibération du conseil municipal n°22.04.13 du 25 avril 2022 créant une Réserve Communale de Sécurité Civile sur la commune de Bouc Bel Air ;

Considérant que pour aider l'autorité municipale à remplir ses missions la loi offre la possibilité aux communes sur délibération du Conseil municipal, d'instituer une « Réserve Communale de Sécurité Civile », fondée sur les principes du bénévolat et placée sous l'autorité du Maire ;

Considérant que les Réserves Communales de Sécurité Civile ont pour objet de participer au soutien et à l'assistance des populations, à l'appui logistique, au rétablissement des activités et à la préparation de la population face aux risques ;

Considérant la nécessité de définir par arrêté municipal les missions et modalités d'organisation de la Réserve Communale de Sécurité Civile ;

OBJET :
REGLEMENT INTERIEUR DE LA RESERVE COMMUNALE DE SECURITE CIVILE DE BOUC BEL AIR

ARRETE

ARTICLE UN : L'organisation et le fonctionnement de la Réserve Communale de Sécurité Civile sont définis dans le règlement intérieur annexé au présent arrêté.

ARTICLE DEUX : Un acte d'engagement sera signé avec chacun des réservistes.

ARTICLE TROIS : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur, le chef de service de la police municipale, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Bouc Bel Air, sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet ainsi qu'au Directeur Départemental d'incendie pour information.

Fait à Bouc Bel Air le, 20 décembre 2023

Certifié exécutoire, Reçu en
Sous-Préfecture le :
Publié ou Notifié le :


Richard MALLIÉ

